

Compte rendu du Conseil Municipal de Solignac **du 27 septembre 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mercredi 27 septembre 2018** sous la présidence de Mme le Maire, Yvette Aubisse.

Présents: Mmes AUBISSE, ROUBET, NAUDON, CHATARD, REBIERE-MERZEAU, CAUPENNE, GUITARD, LALLET, MM. PAREAUD, AUBISSE, GOURINCHAS, LAFEUILLE, PORTHEAULT, RECORD, LEYRIS, SENCIER, PAGNOUX.

M. AUDOIN procuration à M. PAGNOUX

Absente : Mme GEOFFROY.

M. LAFEUILLE a été élu secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'ordre du jour Madame le Maire :

- informe le Conseil Municipal que suite à son départ de la commune, Monsieur MARTIN a donné sa démission.

La candidate suivante sur la liste, Madame Jacqueline GALINET a également quitté la commune et n'a pas souhaité le remplacer. C'est donc le suivant, Monsieur Robert AUDOIN qui siégera à la place de Monsieur MARTIN.

- Souhaite apporter une modification au compte rendu du Conseil Municipal du 2 juillet dernier sur le paragraphe relatif à l'organisation du vide grenier : il avait été noté pour la participation des commerçants « *le boulanger a décliné* ». Monsieur ARNAUD était en congés début septembre et n'a pas pu fournir le pain pour la manifestation.

1. Les demandes de subventions au CTD et DETR.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD 2019 et de l'Etat au titre de la DETR 2019, pour les projets suivants :

- Remplacement des sanitaires place Georges Dubreuil,
- Rénovation des vestiaires de la salle de judo,
- Réfection du hall d'entrée du restaurant scolaire,
- Rénovation éclairage court de tennis (seulement CTD)
- Rénovation des menuiseries de la salle des fêtes et de la garderie

Le vote est favorable avec 18 voix

2. Syndicat des Eaux Vienne-Briance-Gorre

Le syndicat, est réuni le 26 juin dernier, nous fait part d'une demande d'adhésion du Syndicat des Deux Briance regroupant les communes de GLANGES, SAINT-VITTE-SUR-VRIANCE et SAINT-GERMAIN-LES-BELLES.

Il nous demande de voter pour l'accord de ces adhésions:
Cela est entériné par un vote de 18 voix pour.

3. Révision des tarifs des gîtes

Madame le Maire précise qu'une augmentation a eu lieu en 2016 à la hauteur de 2 %, aussi une augmentation de 5 % en 2017 pour les gîtes numéro N°2 et N°5 suite aux différents travaux et aménagements effectués.

Elle propose que l'on ne fasse aucune augmentation cette année car les travaux prévus ne sont pas réalisés, le gîte 3 est à rénover ainsi que le rez de chaussé du gîte 2

Cela est entériné par un vote de 18 voix pour.

4. Réaffectation du trop-perçu droit de place du vide grenier :

Madame le Maire nous précise que le co-organisateur, avec la municipalité, de la manifestation du vide grenier, est l'association CPL (Club de Pêche du Limousin). Cette association a géré la partie économique de la manifestation pour les stands buvette et gâteaux.

Madame LALLET conteste la co-organisation évoquant le fait que cela n'avait pas été précisé sur les communications effectuées sur cette manifestation.

Monsieur GOURINCHAS précise que, dès le début, nous avons évoqué que la partie financière du poste restauration (boissons et gâteaux) ne pourraient pas être pris en charge par la Mairie. Il a donc été décidé de convier toutes les associations de la commune pour discuter ensemble du projet. Suite à cette réunion, seule l'association Club de Pêche du Limousin a accepté d'assumer la charge du poste restauration.

Monsieur SENCIER ne comprend pas pourquoi il n'y avait pas de poste de secours sur cette manifestation alors qu'il avait prévenu l'équipe municipale de sa nécessité.

Messieurs GOURINCHAS, AUBISSE et PORTHEAULT répondent que la préfecture nous avait confirmé que nous n'avions pas d'obligation de poste de secours. Toutefois, tout a été mis en œuvre pour avoir un poste de secours sur la manifestation, mais que, malgré les contacts pris avec tous les organismes agréés du département, aucun n'a répondu favorablement à la requête.

Le bilan de la recette boissons a permis de distribuer, comme prévu, à chaque associations participantes, au nombre de huit, la somme de 269.26 €.

La mairie a perçu la somme de 3 006 € au titre du droit de place des 315 exposants, déduction faite de la facture de l'Office de Tourisme Intercommunal de 1024,73 € ainsi que de la facture des boissons de 1088,70 € cela donne un reliquat de 892,57 €.

Ce reliquat sera reversé par la Mairie à l'association CPL, pour payer les factures engendrées par l'organisation de cette manifestation.

Monsieur PORTHEAULT, président de l'association CPL, précise que son association s'engage à reverser la totalité des bénéfices restant à l'association qui reprendra la manifestation.

18 voix favorables pour cette réaffectation du trop-perçu

5. Réactivation du comité des fêtes et désignation des représentants du conseil municipal.

Une demande de création d'un "Comité des fêtes de Solignac" a été déposée auprès de la Préfecture. Il s'est avéré que ce comité des fêtes existait déjà depuis 1953. La préfecture nous enjoint à prendre contact avec les membres du dernier bureau pour le remettre en activité.

Monsieur Claude GOURINCHAS nous précise qu'il a rendu visite à Monsieur DAVIEAU dernier président, accompagné d'Alexandre PORTHEAULT, afin de récupérer tous les documents afférents à cette association. Il nous a remis les comptes qui font apparaître un solde créditeur de 1 494,72 €.

Le dernier bureau daterait de 1994, depuis le Comité des fêtes de Solignac n'a organisé aucun événement, le compte rendu de la dernière assemblée générale du 5 mars 1994 nous confirme que le dernier président actif est Monsieur Robert DAVIEAU.

Selon ses statuts, datant de 1953, le comité est composé du maire (président d'honneur), de 5 conseillers municipaux désignés par leurs collègues, de 3 commerçants ou artisans désignés par leurs collègues, d'un représentant de chacune des associations de la commune et d'un délégué technique.

Conformément aux statuts et pour permettre la réactivation du Comité des fêtes de Solignac, le Conseil Municipal doit désigner cinq représentants au sein du conseil.

Sont désignés : Mr Philippe AUBISSE
Mme Sylvie GUITARD
Mr Didier LEYRIS
Mme Anne-Marie CHATARD
Mme Pascaline LALLET

18 voix pour cette réactivation du comité des fêtes.

6. Projet micro-hydroélectricité

Madame le Maire et Monsieur Alexandre PORTHEAULT font l'historique sur les dernières années et des différentes études successives :

- acquisition du moulin en 2002
- projet de réfection du moulin 2008
- projet de restauration du moulin 2012
- projet d'effacement total ou partiel du barrage 2016
 - relance du projet d'installation d'une station hydroélectrique 2018
 - présentation du seuil et de ses organes hydrauliques
 - hydrologie du cours d'eau
 - bilan financier
 - les financements mobilisables

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne soutient le projet.

Une demande de subvention au titre de la DETR 2018 et 2019 sera déposée afin de bénéficier d'une subvention totale de 400 000 € (200 000 € en 2018 et 200 000 € en 2019).

Vote pour le lancement du projet 18 voix pour.
Vote la demande de Subventions 18 voix pour

7. Questions diverses

Madame le maire nous rappelle la date d'inauguration du moulin de Quatre qui aura lieu samedi 29 septembre.

Elle nous informe aussi que le 1er octobre 2018 sera la date du départ à la retraite de Madame Christine CARLIER secrétaire de mairie depuis 23 ans, elle est remplacée par Madame Aurore AUGROS.

La séance du conseil s'est clôturée à 22h45.